

RÈGLEMENT DE L'APPEL À IDÉES

Règlement de l'appel à idées de l'association ailerons pour « l'indicateur ailerons » 2022

Diffusé sur le site <https://www.asso-ailerons.fr/>

1. Organismes et présentation

Appel à idées organisé par l'association AILERONS à Montpellier afin de définir un design pour un indicateur AILERONS. L'indicateur ailerons qu'est-ce que c'est ? C'est s'assurer de la fiabilité des labels quant aux produits certifiés. Avec accord préalable de l'auteur et rémunération, le modèle sera éventuellement repris un graphiste et trois couleurs seront ajoutées (vert, orange et rouge) selon la note ressortie de l'analyse des labels. Cet indicateur vous donnera une garantie sur l'origine végétale du squalane. Le squalane est une molécule produite principalement par les requins, mais aussi chez certains végétaux. Très présente dans les cosmétiques, elle représente un réel danger pour la population de requins, surexploités pour cette huile. Pour en savoir plus sur le squalane vous pouvez également demander notre guide à l'adresse suivante : indic.ailerons.conc@gmail.com.

Pour ce faire, chaque participant pourra proposer un dessin simple en noir et blanc, selon son imagination. Le logo doit être donné en format A4, il servira de jauge afin de déterminer les produits qui sont fiables concernant l'origine du requin. Cela peut aller d'un simple aileron à un dessin plus élaboré d'un requin nageant dans une crème par exemple, surprenez-nous ! Les trois meilleures propositions seront retenues par les bénévoles de l'association au sein du volet « agir à son échelle ». Puis, selon les propositions, le meilleur dessin sera désigné soit en interne au sein de l'association ou via un vote des abonnés sur nos réseaux sociaux. Le design pourra éventuellement être repris par un graphiste par la suite.

2. Participants et conditions de participations

La participation est ouverte à tous. Toutes personnes sachant dessiner et ayant de la créativité est la bienvenue.

Le participant devra envoyer son dessin pour l'indicateur durant la période ouverte du concours (11 au 31 juillet), à la bonne adresse mail (indic.ailerons.conc@gmail.com), en précisant, son nom, prénom, âge, ses coordonnées de contact (téléphone et mail) et toute information que le participant juge utile de mentionner. Le nom, prénom et contact est un impératif sans quoi le design ne sera pas retenu.

3. Récompense

Le nom et prénom du vainqueur, son lien vers son site web seront publiés si le candidat le souhaite. Le vainqueur gagnera un lot d'articles AILERONS ainsi que de la visibilité sur son travail.



4. Modalités de participation et frais de participation

4.1 Le jeu concours est un jeu **ouvert, gratuit** et sans obligation d'achat

3.1 le jeu est ouvert à partir du 11/07/22 et fermé à partir du 31/07/22 à minuit

3.2 Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

3.3 Le participant s'engage à partager gratuitement et librement sa création avec l'association AILERONS, dont l'usage du design est à but non-lucratif. L'auteur reste seul et unique propriétaire de son logo.

5. Désignation des gagnants

Les gagnants seront donc déterminés par un vote au sein des bénévoles et services civiques de l'association AILERONS au sein du volet « Agir à son échelle ». Les designs seront partagés lors d'une réunion afin de déterminer les gagnants. Puis le grand vainqueur sera désigné via un vote en interne au sein des bénévoles d'ailérons ou via un vote de nos abonnés sur les réseaux sociaux.

6. Dates et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués en août, tout d'abord par mail aux participants. Ensuite, les résultats et designs seront publiés sur les réseaux sociaux de l'association : Instagram et Facebook.

7. Contributions des participants.

En soumettant leurs contributions, les participants acceptent que ces dernières soient utilisées gratuitement par l'association AILERONS dans les conditions suivantes : les dessins seront utilisés pour le projet "Agir à son échelle" sur l'évaluation des labels, ils seront publiés sur le site de l'association sous la forme de poster, vidéos et logo. L'association pourra s'inspirer et réutiliser le design afin de le communiquer à un graphiste pour qu'il améliore, change, ou mette en détail le logo. Ainsi le participant accepte qu'une fois sa contribution partagée avec l'association, sa création puisse être modifiée librement pour les projets de l'association.

8. Données personnelles

Les données personnelles communiquées par les participants seront collectées avec leur consentement dans le cadre du concours afin d'avoir l'identité du participant et lui accorder les crédits qu'il mérite si son dessin est retenu. De le prévenir en cas de victoire et même en cas de défaite pour les remerciements. Les données à caractère personnel des participants seront conservées le temps de l'appel à idées et plus longtemps pour les vainqueurs, dans le cas où l'association devrait contacter le créateur. Les données seront traitées par les services civiques et bénévoles de l'association. Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en contactant cette adresse : indic.ailérons.conc@gmail.com

9. Limitation de responsabilité

9.1 L'Association n'encourt aucune responsabilité du fait de l'organisation de cet appel, notamment si, en cas d'événement indépendants de sa volonté, l'appel soit annulé, écourté, ou reporté.

9.2 La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

10. Contestation et litiges

Tout contestation relative devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai de 10 jours à compter de la date et de l'heure de la communication des résultats. Le règlement est disponible sur le site de l'association <https://www.asso-ailérons.fr/> pendant toute la durée de l'appel à idées et 10 jours après les résultats.